

Communauté de Communes de la Septaine

RÉUNION ORDINAIRE DU 14 AVRIL 2014

L'an deux mil quatorze, le quatorze avril, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Septaine, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes d'AVORD, sous la Présidence de Monsieur Pierre-Etienne GOFFINET, pour y délibérer ce qui suit :

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 38

Date de convocation du Conseil Communautaire : 8 avril 2014

Date d'affichage : 8 avril 2014

PRÉSENTS : Mesdames BONTEMPS, BRÉCHARD, DESIAUME, DUBIEN, DUCATEAU, FERNANDES, GOGUÉ, LOISEAU, SARRON, TEYSSIER, Messieurs ACOLAS, AUDEBERT, BARREAU, BLANCHARD, BOUGRAT, BOUVELLE, CHASSIOT, DUBOIS, FRÉRARD, GINDRE, GOFFINET, GOUGNOT, GROSJEAN, JAUBERT, LECLERC, LEMAIGRE, MALLERON, MARCEL, MAZENOUX, MERCIER, MÉREAU, MOINET, PÉCILE, POIRIER, RICHARD, SARREAU, WEINGARTEN.

ABSENTS EXCUSÉS : Monsieur TUAILLON.

POUVOIR : Monsieur TUAILLON à Monsieur DUBOIS.

SECRETÁIRE DE SÉANCE : Monsieur GOUGNOT.

ORDRE DU JOUR :

- Installation du nouveau conseil communautaire,
- Election du Président,
- Détermination du nombre de Vices Présidents,
- Election des Vices Présidents,
- Vote des indemnités,
- Election des représentants aux E.P.C.I.
- Information sur les commissions,
- Questions diverses.

ELECTIONS DU PRESIDENT

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur GOFFINET, Président sortant, qui procède à l'installation du nouveau conseil communautaire.

Monsieur GOUGNOT est désigné secrétaire de séance.

Monsieur ACOLAS, doyen d'âge de séance parmi les Conseillers communautaires prend ensuite la Présidence en vue de procéder à l'élection du Président.

Il est alors procédé aux opérations de vote conformément aux dispositions prévues dans le Code Général des Collectivités Territoriales.

Mesdames BONTEMPS et DESIAUME sont désignées assesseurs.

Monsieur ACOLAS invite les candidats à la fonction de Président de la Communauté de Communes de la Septaine à se déclarer.

Monsieur Pierre-Etienne GOFFINET fait acte de candidature.

Il est alors procédé à l'élection au scrutin secret et à la majorité absolue.

Le déroulement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de Conseillers communautaires présents ou représentés : 38

Nombre de votants : 38

Nombre de suffrages déclarés nuls (art. L66 du code électoral) : 7

Suffrages exprimés : 31

Majorité absolue : 16

Ont obtenu :

Monsieur GOFFINET 31 voix

Monsieur Pierre-Etienne GOFFINET est élu Président et est immédiatement installé.

DÉTERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRÉSIDENTS

Monsieur Gougnot souhaite une répartition équitable entre la CDC de la Septaine et l'ancienne balgycienne et aimerait connaître les candidats aux Vice-Présidences afin que l'on ait également une répartition équitable entre les communes de la Communauté de Communes de la Septaine.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président indiquant qu'en application de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il revient à l'organe délibérant de fixer le nombre de Vice-Présidents sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif de l'organe délibérant.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, fixe à 8 le nombre de Vice-Présidents.

Vote à l'unanimité

ÉLECTION DU 1^{er} VICE-PRÉSIDENT

Monsieur Goffinet invite les candidats à la fonction de 1^{er} Vice-Président de la Communauté de Communes de la Septaine à se déclarer.

Monsieur Alain JAUBERT fait acte de candidature.

Il est alors procédé à l'élection au scrutin secret et à la majorité absolue.

Le déroulement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de Conseillers Communautaires présents ou représentés : 38

Nombre de votants : 38

Nombre de suffrages déclarés nuls (art. L.66 du code électoral) : 8

Suffrages exprimés : 30

Majorité absolue : 16

Ont obtenu :

Monsieur Alain JAUBERT 30 voix

Monsieur Alain JAUBERT ayant obtenu 30 voix est élu premier Vice-Président.

ÉLECTION DU 2^{ème} VICE-PRÉSIDENT

Monsieur Goffinet invite les candidats à la fonction de 2^{ème} Vice-Président de la Communauté de Communes de la Septaine à se déclarer.

Monsieur Dominique MARCEL fait acte de candidature.

Il est alors procédé à l'élection au scrutin secret et à la majorité absolue.

Le déroulement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de Conseillers Communautaires présents ou représentés : 38

Nombre de votants : 38

Nombre de suffrages déclarés nuls (art. L.66 du code électoral) : 1

Suffrages exprimés : 37

Majorité absolue : 19

Ont obtenu :

Monsieur Dominique MARCEL 37 voix

Monsieur Dominique MARCEL ayant obtenu 37 voix est élu deuxième Vice-Président.

ÉLECTION DU 3ème VICE-PRÉSIDENT

Monsieur Goffinet invite les candidats à la fonction de 3ème Vice-Président de la Communauté de Communes de la Septaine à se déclarer.

Messieurs Marcel MAZENOUX et Pascal MÉREAU font acte de candidature.

Il est alors procédé à l'élection au scrutin secret et à la majorité absolue.

Le déroulement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de Conseillers Communautaires présents ou représentés : 38

Nombre de votants : 38

Nombre de suffrages déclarés nuls (art. L.66 du code électoral) : 1

Suffrages exprimés : 37

Majorité absolue : 19

Ont obtenu :

Monsieur Marcel MAZENOUX 28 voix

Monsieur Pascal MÉREAU 9 voix

Monsieur Marcel MAZENOUX ayant obtenu 28 voix est élu troisième Vice-Président.

ÉLECTION DU 4ème VICE-PRÉSIDENT

Monsieur Goffinet invite les candidats à la fonction de 4ème Vice-Président de la Communauté de Communes de la Septaine à se déclarer.

Monsieur Jacques LEMAIGRE fait acte de candidature.

Il est alors procédé à l'élection au scrutin secret et à la majorité absolue.

Le déroulement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de Conseillers Communautaires présents ou représentés : 38

Nombre de votants : 38

Nombre de suffrages déclarés nuls (art. L.66 du code électoral) : 2

Suffrages exprimés : 36

Majorité absolue : 19

Ont obtenu :

Monsieur Jacques LEMAIGRE 36 voix

Monsieur Jacques LEMAIGRE ayant obtenu 36 voix est élu quatrième Vice-Président.

ÉLECTION DU 5ème VICE-PRÉSIDENT

Monsieur Goffinet invite les candidats à la fonction de 5ème Vice-Président de la Communauté de Communes de la Septaine à se déclarer.

Madame Véronique BRÉCHARD fait acte de candidature.

Il est alors procédé à l'élection au scrutin secret et à la majorité absolue.

Le déroulement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de Conseillers Communautaires présents ou représentés : 38

Nombre de votants : 38

Nombre de suffrages déclarés nuls (art. L.66 du code électoral) : 6

Suffrages exprimés : 32

Majorité absolue : 17

Ont obtenu :

Madame Véronique BRÉCHARD 32 voix

Madame Véronique BRÉCHARD ayant obtenu 32 voix est élue cinquième Vice-Présidente.

ÉLECTION DU 6ème VICE-PRÉSIDENT

Monsieur Goffinet invite les candidats à la fonction de 6ème Vice-Président de la Communauté de Communes de la Septaine à se déclarer.

Madame Sophie GOGUÉ et Monsieur Pascal MÉREAU font acte de candidature.

Il est alors procédé à l'élection au scrutin secret et à la majorité absolue.

Le déroulement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de Conseillers Communautaires présents ou représentés : 38

Nombre de votants : 38

Nombre de suffrages déclarés nuls (art. L.66 du code électoral) : 1

Suffrages exprimés : 37

Majorité absolue : 19

Ont obtenu :

Madame Sophie GOGUÉ 28 voix

Monsieur Pascal MÉREAU 9 voix

Madame Sophie GOGUÉ ayant obtenu 28 voix est élue sixième Vice-Présidente.

ÉLECTION DU 7ème VICE-PRÉSIDENT

Monsieur Goffinet invite les candidats à la fonction de 7ème Vice-Président de la Communauté de Communes de la Septaine à se déclarer.

Monsieur Pierre GROSJEAN fait acte de candidature.

Il est alors procédé à l'élection au scrutin secret et à la majorité absolue.

Le déroulement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de Conseillers Communautaires présents ou représentés : 38

Nombre de votants : 38

Nombre de suffrages déclarés nuls (art. L.66 du code électoral) : 5

Suffrages exprimés : 33

Majorité absolue : 17

Ont obtenu :

Monsieur Pierre GROSJEAN 33 voix

Monsieur Pierre GROSJEAN ayant obtenu 33 voix est élu septième Vice-Président.

ÉLECTION DU 8ème VICE-PRÉSIDENT

Monsieur Goffinet invite les candidats à la fonction de 8ème Vice-Président de la Communauté de Communes de la Septaine à se déclarer.

Madame Bénédicte DUCATEAU et Messieurs Jean-Marie AUDEBERT et Pascal BARREAU font acte de candidature.

Il est alors procédé à l'élection au scrutin secret et à la majorité absolue.

Le déroulement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de Conseillers Communautaires présents ou représentés : 38

Nombre de votants : 38

Nombre de suffrages déclarés nuls (art. L.66 du code électoral) : 0

Suffrages exprimés : 38

Majorité absolue : 20

Ont obtenu :

Madame Bénédicte DUCATEAU 7 voix

Monsieur Jean-Marie AUDEBERT 25 voix

Monsieur Pascal BARREAU 6 voix

Monsieur Jean-Marie AUDEBERT ayant obtenu 25 voix est élu huitième Vice-Président.

INDEMNITÉS DE FONCTION DU PRÉSIDENT

Le Conseil de la Communauté de Communes de la Septaine :

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 5211-12 qui stipule que les indemnités maximales votées par le conseil pour l'exercice effectif des fonctions de Président et de Vice-Président sont déterminées par un décret en Conseil d'Etat par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique ;

Considérant :

- que la Communauté de Communes est située dans la tranche suivante de population : 10 000 à 19 999 habitants

- que le taux maximum de l'indemnité par rapport au montant du traitement brut terminal de la Fonction Publique est pour cette tranche de population de 48,75 % pour le Président ;

Après en avoir délibéré,

Décide :

1) de fixer à 48,75 % de l'indice brut 1015 le montant de l'indemnité de fonction du Président

2) L'indemnité de fonction est payée mensuellement.

3) Les crédits budgétaires nécessaires au versement des indemnités de fonction sont inscrits au budget de l'établissement public.

Vote à l'unanimité.

INDEMNITÉS DE FONCTIONS DES VICE-PRÉSIDENTS.

Le Conseil de la Communauté de Communes de la Septaine :

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 5211-12 qui stipule que les indemnités maximales votées par le conseil pour l'exercice effectif des fonctions de Président et de Vice-Président sont déterminées par un décret en Conseil d'Etat par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique ;

Considérant :

- que la Communauté de Communes est située dans la tranche suivante de population : 10 000 à 19 999 habitants

- que le taux maximum de l'indemnité par rapport au montant du traitement brut terminal de la Fonction Publique est pour cette tranche de population de 20,63 % pour les Vice-Présidents ;

Après en avoir délibéré,

Décide :

1) de fixer à 20,63 % de l'indice brut 1015 le montant de l'indemnité de fonction des Vice-Présidents

2) L'indemnité de fonction est payée mensuellement.

3) Les crédits budgétaires nécessaires au versement des indemnités de fonction sont inscrits au budget de l'établissement public.

Vote à l'unanimité

ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS AU PAYS DE BOURGES

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu l'article 5 des statuts du Syndicat Mixte de Développement du Pays de Bourges
- Considérant que le conseil communautaire doit élire ses représentants au sein du Pays de Bourges au scrutin secret uninominal à la majorité absolue

Election du Délégué titulaire

- Vu la candidature de Monsieur Pierre-Etienne GOFFINET

Résultat du vote :

Monsieur GOFFINET 36 voix

Madame MÉTIVET 1 voix

Blanc : 1

Monsieur Pierre-Etienne GOFFINET, Président, est élu délégué titulaire au Pays de Bourges.

Election du Délégué suppléant

- Vu la candidature de Madame Danielle MÉTIVET

Résultat du vote :

Madame MÉTIVET 36 voix

Monsieur GOFFINET 1 voix

Blanc : 1

Madame Danielle MÉTIVET est élue délégué suppléante au Pays de Bourges.

ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS AU SIVOM AZY/ETRECHY/GROISES

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

- Vu l'article 5 des statuts du SIVOM AZY/ETRECHY/GROISES

- Considérant que le conseil communautaire doit élire ses représentants au sein du SIVOM Azy/Etréchy/Groises au scrutin secret uninominal à la majorité absolue.

Election du 1er Délégué titulaire

- Vu la candidature de Monsieur Alain JAUBERT

Résultat du vote :

Monsieur JAUBERT 38 voix

Blanc :

Monsieur Alain JAUBERT, Vice-Président, est élu délégué titulaire au SIVOM Azy/Etréchy/Groises.

Election du 2ème Délégué titulaire

- Vu la candidature de Monsieur Pierre SARREAU

Résultat du vote :

Monsieur SARREAU 37 voix

Blanc : 1

Monsieur Pierre SARREAU, conseiller communautaire, est élu délégué titulaire au SIVOM Azy/Etréchy/Groises.

Election du 3ème Délégué titulaire

- Vu la candidature de Madame AGIER

Résultat du vote :

Madame AGIER 38 voix

Blanc : 0

Madame AGIER est élue déléguée titulaire au SIVOM Azy/Etréchy/Groises.

ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT DES ÉCOLES PUBLIQUES DE NÉRONDES

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu les statuts du Syndicat des écoles publiques de Nérondes
- Considérant que le conseil communautaire doit élire ses représentants au sein du Syndicat des Ecoles publiques de Nérondes au scrutin secret uninominal à la majorité absolue

Election du Délégué titulaire

- Vu la candidature de Monsieur Bernard GINDRE

Résultat du vote :

Monsieur GINDRE 37 voix

Blanc : 1

- Monsieur Bernard GINDRE, conseiller communautaire, est élu délégué titulaire au Syndicat des Ecoles Publiques de Nérondes.

Election du Délégué titulaire

- Vu la candidature de Monsieur Alain JAUBERT

Résultat du vote :

Monsieur JAUBERT 38 voix

Blanc : 0

- Monsieur Alain JAUBERT, Vice-Président, est élu délégué titulaire au Syndicat des Ecoles Publiques de Nérondes.

Election du Délégué suppléant

- Vu la candidature de Monsieur Christian WEINGARTEN

Résultat du vote :

Monsieur WEINGARTEN 37 voix

Monsieur GINDRE 1 voix

Blanc : 0

- Monsieur Christian WEINGARTEN, conseiller communautaire, est élu délégué suppléant au Syndicat des Ecoles Publiques de Nérondes.

ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS POUR LE SICTREM de BAUGY

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu les statuts du SICTREM de BAUGY
- Considérant que le conseil communautaire doit élire ses représentants au sein du SICTREM de BAUGY au scrutin secret uninominal à la majorité absolue.

Election du 1er Délégué titulaire

- Vu la candidature de Monsieur Dominique MARCEL

Résultat du vote :

Monsieur MARCEL 38 voix

Blanc : 0

Monsieur Dominique MARCEL, Vice-Président, est élu délégué titulaire au SICTREM de BAUGY.

Election du 2ème Délégué titulaire

- Vu la candidature de Monsieur Marcel MAZENOUX

Résultat du vote :

Monsieur MAZENOUX 34 voix

Madame DUCATEAU 2 voix

Blanc : 2

Monsieur Marcel MAZENOUX, Vice-Président, est élu délégué titulaire au SICTREM de BAUGY

Election du Délégué suppléant

- Vu la candidature de Madame Bénédicte DUCATEAU

Résultat du vote :

Madame DUCATEAU 35 voix

Monsieur MAZENOUX 3 voix

Blanc :

Madame Bénédicte DUCATEAU, conseillère communautaire, est élue déléguée suppléante au SICTREM de BAUGY.

ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS POUR L'A.D.2 T

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu les statuts de l'AD 2 T
- Considérant que le conseil communautaire doit élire ses représentants au sein de l'A.D.2 T. au scrutin secret uninominal à la majorité absolue

Election du Délégué titulaire

- Vu la candidature de Monsieur Marcel MAZENOUX

Résultat du vote :

Monsieur MAZENOUX 37 voix

Blanc : 1

Monsieur MAZENOUX, Vice-Président, est élu délégué titulaire à l'A.D.2 T.

Election du Délégué suppléant

- Vu la candidature de Madame Bénédicte DUCATEAU

Résultat du vote :

Madame DUCATEAU 38 voix

Blanc : 0

Madame DUCATEAU, Conseillère communautaire, est élue déléguée suppléante à l'A.D.2 T.

ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS POUR LE S.D.E. 18

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

- Vu les statuts du S.D.E. 18

- Considérant que le conseil communautaire doit élire ses représentants au sein du S.D.E. 18 au scrutin secret uninominal à la majorité absolue

Election du 1er Délégué titulaire

- Vu la candidature de Monsieur Philippe FRÉRARD

Résultat du vote :

Monsieur FRÉRARD 36 voix

Blanc : 2

Monsieur Philippe FRÉRARD, conseiller communautaire, est élu délégué titulaire au S.D.E. 18.

Election du 2ème Délégué titulaire

- Vu la candidature de Monsieur Jean MOINET

Résultat du vote :

Monsieur MOINET 38 voix

Blanc : 0

Monsieur Jean MOINET, conseiller communautaire, est élu délégué titulaire au S.D.E. 18.

Election du Délégué suppléant

- Vu la candidature de Alain JAUBERT

Résultat du vote :

Monsieur JAUBERT 38 voix

Blanc : 0

Monsieur Alain JAUBERT est élu délégué suppléant au S.D.E. 18.

ÉLECTIONS DES DÉLÉGUÉS AU SIRDAB

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu les statuts du SIRDAB
- Considérant que le conseil communautaire doit élire ses représentants au sein du SIRDAB au scrutin secret uninominal à la majorité absolue

TITULAIRES	VOIX	SUPPLÉANTS	VOIX	BLANC
M. GOFFINET	38	M. BLANCHARD	35	3
M. GROSJEAN	38	Mme BONTEMPS	35	3
M. MALLERON	38	M. GOUVERNAIRE	35	3
Mme DOUX	38	M. AURAT	35	3
M. SARREAU	38	M. CHASSIOT	35	3
M. JAUBERT	38	Mme DUBIEN	35	3
M. MOINET	38	Mme POUGET-GAY	35	3
Mme DUCATEAU	38	M. BARTHOLOMÉ	35	3
M. GINDRE	38	Mme de KERPOISSON	35	3
Mme BRÉCHARD	38	M. MAZENOUX	35	3
M. JACQUEMIN	38	Mme MÉTIVET	35	3
M. WEINGARTEN	38	M. DUBOURG	35	3
M. BOUVELLE	38	Mme CHIRON	35	3
Mme LOISEAU	38	M. SODIANT	35	3
M. FRÉRARD	38	M. ALEXANDRE	35	3
M. MÈREAU	38	M. BARREAU	35	3
M. MUFRAGGI	38	M. DUBOIS	35	3
M. ACOLAS	38	M. CARLIER	35	3
M. ANDRAULT	38	Mme ETIEVE	35	3
M. POIRIER	38	M. REUTER	35	3

Les Délégués titulaires ont tous été élus à l'unanimité.

Les Délégués suppléants : 35 voix pour chaque nom.

Blanc : 3 pour chaque nom.

QUESTIONS DIVERSES

Il n'y a pas eu de questions diverses.

Le Président,
M. GOFFINET



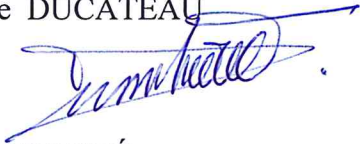
Mme BONTEMPS



Mme DESTAUME



Mme DUCATEAU



Mme GOGUÉ

Mme SARRON



M. ACOLAS

M. BARREAU



M. BOUGRAT




M. CHASSIOT



M. FRÉRARD



M. GROSJEAN



M. LECLERC



Le secrétaire,
M. GOUGNOT



Mme BRÉCHARD



Mme DUBIEN



Mme FERNANDES



Mme LOISEAU

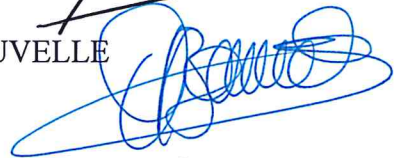
Mme TEYSSIER

M. AUDEBERT

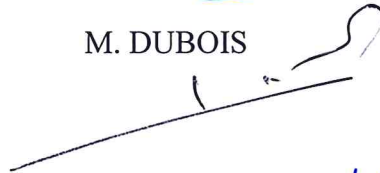
M. BLANCHARD



M. BOUVELLE



M. DUBOIS



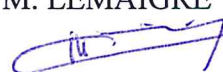
M. GINDRE



M. JAUBERT



M. LEMAIGRE



M. MALLERON

M. MARCEL

M. MAZENOUX

M. MERCIER

M. MÈREAU

M. MOINET

M. PÉCILE

M. POIRIER

M. RICHARD

M. SARREAU

M. WEINGARTEN